

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE, TENUE LE JEUDI 10 NOVEMBRE 2016 À 15 H 30 AU CENTRE BONNE AVENTURE, SITUÉ AU 105, AVENUE GRAND-PRÉ À BONAVENTURE.**

**SONT PRÉSENTS :**

- M<sup>mes</sup> Yolaine Arseneau, représentante du milieu de l'enseignement  
Ann Béland, membre indépendant  
Jacqueline Babin, représentante du comité des usagers  
Chantal Duguay, **présidente-directrice générale**  
Josée Duguay, représentante des médecins spécialistes  
Nicole Johnson, membre indépendant  
Marcelle Leblanc, représentante du comité des infirmières  
Sabrina Tremblay, représentante du comité régional sur les services pharmaceutiques
- MM. Gilles Cormier, **vice-président**, membre indépendant  
Médor Doiron, membre indépendant  
Magella Émond, membre indépendant  
Mark Georges, membre indépendant  
Jean-Marc Landry, membre indépendant  
Kevin Lavoie, représentant du comité multidisciplinaire  
Richard Loiselle, **président**, membre indépendant

**ABSENCES MOTIVÉES :**

- MM. Philippe Berger, représentant des fondations du CISSS de la Gaspésie  
Michel-Xavier Simard, représentant du département régional de médecine générale

**INVITÉS :**

- M<sup>mes</sup> Geneviève Cloutier, adjointe à la PDG, relations médias  
Diane Gasse, adjointe à la direction de la qualité, évaluation, performance et éthique  
Johanne Méthot, directrice générale adjointe programme santé phys. gén. et spécialisée
- MM. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources informationnelles et approvisionnement  
Martin Pelletier, directeur des services techniques  
Claude Mercier, directeur des services professionnels, par visioconférence

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Après avoir constaté le quorum, M. Richard Loiselle, président, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 15 h 40.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CA-CISSSG-09-16/17-55**

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Approbation et suivi du procès-verbal :**

3.1 Séance régulière du 21 septembre 2016;

**4. Gouvernance du CISSS de la Gaspésie**

4.1 Délégation d'un membre du C. A. au comité de gestion des risques du CISSS de la Gaspésie;

**5. Rapport des comités**

5.1 Réunion du comité de vigilance et de la qualité, 25 octobre 2016;

5.2 Réunion du comité de vérification, 10 novembre 2016;

5.4 Réunion du comité des usagers (CUCI), du 14 octobre 2016;

**6. Information**

6.1 Information de la présidente-directrice générale et du président;

**PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

**7. Direction des ressources financières et de l'approvisionnement**

7.1 Dépôt du rapport de suivi de gestion intitulé Rapport périodique (RR-444);

**8. Direction des services techniques**

8.1 Adoption des Plan de conservation de l'équipement médical, non médical et du mobilier (PCEM) et Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI);

8.2 Fin de bail : Centre de réadaptation de la Gaspésie – Point de service de Rivière-au-Renard;

8.3 Fin de bail : Centre jeunesse – Point de service de Chandler;

8.4 Prolongation de bail : Centre jeunesse – Point de service des îles-de-la-Madeleine;

8.5 Gestion de risques en sécurité incendie dans les résidences privées pour aînés (RPA);

**9. Direction des services professionnels**

9.1 Désignation des signataires autorisés à la RAMQ – Ajout à la liste actuelle;

9.2 PREM en spécialité – Année 2017;

9.3 Comité stratégique d'analyse sur la performance en hospitalisation – RLS de la Baie-des-Chaleurs;

9.4 Nominations médicales, modifications de statuts et privilèges et démission des médecins;

**10. Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques**

10.1 Politique de relations avec les médias;

**11. Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique**

11.1 Visite d'agrément 2017;

**12. Direction générale adjointe aux programmes de santé physique généraux et spécialisés**

12.1 Dépôt de la Politique de niveau de soins;

12.2 Dépôt de la Politique à l'application de la loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui;

13. Autres sujets;

14. Date de la prochaine séance;

15. Levée de la séance;

16. Évaluation de la rencontre;

**3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

**3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 SEPTEMBRE 2016**

**CA-CISSSG-09-16/17-56**

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2016, avec la modification suivante :

**Page 1**, à la liste des présences faire l'ajout de M. Magella Émond, membre indépendant.

## **Suivi au procès-verbal du 21 septembre 2016**

Aucun sujet ne nécessite de suivi.

### **4. GOUVERNANCE DU CISSS DE LA GASPÉSIE**

#### **4.1 DÉLÉGATION D'UN MEMBRE DU C. A. AU COMITÉ DE GESTION DES RISQUES DU CISSS DE LA GASPÉSIE**

M<sup>me</sup> Chantal Duguay, présidente-directrice générale, présente ce point.

Le comité de gestion des risques a pour mandat d'assurer au conseil d'administration que l'établissement respecte les règlements, les politiques et les protocoles au regard de la gestion des risques et qu'il remplit ses obligations en ce qui a trait à la sécurité des usagers. Il est garant des principes, des procédures, des règles et du suivi de l'application des orientations approuvées par le conseil d'administration de l'établissement. Le comité de gestion des risques exerce donc un rôle de vigie pour la mise en place de la gestion des risques dans l'établissement. Il se fait le promoteur de la sécurité des soins et des services offerts et apporte un soutien au personnel et aux professionnels dans la recherche et le développement de moyens pour accroître la sécurité des usagers.

##### **Composition du comité**

La composition de ce comité doit assurer une représentativité équilibrée des employés de l'établissement, des usagers, des personnes qui exercent leur profession dans un centre exploité par l'établissement de même que, s'il y a lieu, des personnes qui, en vertu d'un contrat de service, dispensent pour le compte de l'établissement des services aux usagers de ce dernier. Le directeur général ou la personne qu'il désigne est membre d'office de ce comité.

##### **Durée du mandat**

À l'exception du président-directeur général ou de la personne qu'il désigne, la durée du mandat des membres du comité de gestion des risques est de quatre (4) ans et est renouvelable.

#### **CA-CISSSG-09-16/17-57**

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de gestion des risques du CISSS de la Gaspésie a été approuvé par le conseil d'administration de l'établissement le 24 mai 2016;

CONSIDÉRANT que par ce Règlement le conseil d'administration est en mesure de constituer le comité de gestion des risques du CISSS de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que le plan d'organisation de tout établissement doit prévoir la formation d'un comité de gestion des risques;

CONSIDÉRANT que le comité a été créé, mais que le membre du conseil d'administration, un membre indépendant, n'a pas encore été désigné;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de désigner M. Jean-Marc Landry, membre indépendant, à titre membre du comité de gestion des risques du CISSS de la Gaspésie.

## **5. RAPPORTS DES COMITÉS**

### **5.1 RÉUNION DU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ, 25 OCTOBRE 2016**

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Ann Béland, présidente du comité de gouvernance et d'éthique et M<sup>me</sup> Caroline Plourde, commissaire aux plaintes, à présenter ce point.

Les membres qui composent ce comité sont :

- M. Médor Doiron, vice-président
- Mme Ann Béland, présidente
- Mme Jacqueline Babin
- Mme Chantal Duguay, présidente-directrice générale
- Mme Caroline Plourde, commissaire du CISSS de la Gaspésie
- M. Jean-Luc Gendron (en soutien au comité)

M<sup>me</sup> Béland fait part que les points discutés ont été le suivi de la rencontre du CUCI, la démarche d'agrément, le suivi du dossier déposé au Protecteur du citoyen et l'état de situation des plaintes et des recommandations.

Elle laisse la parole à M<sup>me</sup> Plourde qui trace le portrait des plaintes reçues entre le 1<sup>er</sup> juin et le 15 octobre 2016.

- ▷ 117 plaintes ont été enregistrées;
- ▷ 8 plaintes ont été transmises aux Protecteur du citoyen;
- ▷ 20 plaintes médicales ont été reçues;
- ▷ 2 soumises au comité de révision;
- ▷ 15 demandes d'intervention ont été acheminées;
- ▷ 24 demandes d'assistance;
- ▷ 19 demandes de consultation.
- ▷ Pour un total de 205 plaintes.

Les principaux motifs sont les soins et services, l'accessibilité et l'aspect financier. Le délai du traitement des plaintes a été respecté à 99 % et pour les plaintes médicales à 71 %.

Depuis le début de l'année financière 2016-2017, 273 dossiers ont été reçus, ce qui constitue une augmentation par rapport à l'année précédente.

### **5.2 RÉUNION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION, 10 NOVEMBRE 2016**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Marc Landry, président du comité de vérification, à présenter ce point.

Les membres qui composent ce comité sont :

- M<sup>me</sup> Yolaine Arseneau
- M<sup>me</sup> Nicole Johnson
- M. Jean-Marc Landry, président
- M<sup>me</sup> Chantal Duguay, présidente-directrice générale
- M. Richard Loiselle, président du C. A.

M. Jean-Marc Landry présente le rapport de la rencontre du comité qui s'est tenue cet avant-midi. Les travaux du comité ont été principalement concentrés sur la présentation du rapport périodique (RR-444) et la planification des projets déposés dans le cadre du Plan de conservation de l'équipement médical, non médical et du mobilier (PCEM) et du Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI).

### **5.3 RÉUNION DU COMITÉ DES USAGERS (CUCI)**

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Jacqueline Babin, représentante du comité des usagers, à présenter ce point.

Les membres qui composent ce comité sont :

- M<sup>me</sup> Jacqueline Babin, services de réadaptation
- M. Gilles Brossard, RLS de La Côte-de-Gaspé (secrétaire)
- M<sup>me</sup> Jeannine Labrie, RLS de La Haute-Gaspésie
- M. Camille Leduc, RLS de la Baie-des-Chaleurs (président)
- M<sup>me</sup> Clémence Lepage, CHSLD de Cap-Chat
- M. Allen Nellis, CHSLD de Maria
- M<sup>me</sup> May Rochefort, CHSLD Mgr Ross de Gaspé
- M<sup>me</sup> Edna Synnot, services jeunesse
- M<sup>me</sup> Linda Thurston, services jeunesse (vice-présidente et trésorière)
- M. Winston Whittom, RLS du Rocher-Percé

M<sup>me</sup> Jacqueline Babin présente le rapport de la dernière rencontre qui s'est tenue le 14 octobre 2016. Les principaux sujets ayant fait l'objet de discussion ont été Optilab, la page Web des comités des usagers et des comités des résidents, l'alimentation en CHSLD. La présentation de M. Jean St-Pierre, nouvellement nommé, par intérim, à titre de directeur du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA).

## **6. 1 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE**

### ***Optilab***

M<sup>me</sup> Chantal Duguay, présidente-directrice générale, fait le point sur le projet Optilab. Le 28 septembre 2016, il y a eu l'annonce du transfert de la gouvernance. L'équipe de direction s'est rapidement mise en action pour travailler sur le plan de main-d'œuvre théorique. Plusieurs comités de travail sont en cours, en collaboration avec le CISSS du Bas-St-Laurent. La priorité actuelle concerne les ressources humaines.

### ***Visite d'appréciation de la qualité du milieu de vie du Centre d'hébergement de Cap-Chat***

Le 6 octobre 2016 s'est tenue la visite d'évaluation de la qualité du milieu de vie du CHSLD de Cap-Chat. L'équipe de visiteurs ministériels a eu de bons commentaires et a reconnu des services de qualité. Quelques points à améliorer ont été soulevés et feront l'objet d'un plan d'action.

### ***Suivi du dossier du Protecteur du citoyen***

En juin dernier, le syndicat SIIIEQ a déposé, au Protecteur du citoyen, un dossier portant sur la qualité des services offerts au CISSS de la Gaspésie. À la suite de ce dépôt, des représentants du Protecteur du citoyen ont effectué des visites dans les installations du CISSS et leurs

travaux sont toujours en cours. Le rapport devrait être transmis au CISSS dans les prochaines semaines.

### ***Grand prix Innovation Clinique Banque Nationale 2016 de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec***

L'équipe du projet de la Baie-des-Chaleurs « Faisons équipe contre le cancer » a remporté le Grand prix Innovation Clinique Banque Nationale 2016 de l'OIIQ. Le CISSS est très fier de ce prix qui permet à la Gaspésie de rayonner à travers le Québec et félicite M<sup>me</sup> Johanne Méthot, directrice générale adjointe aux programmes santé physique généraux et spécialisés, et l'équipe du projet composée de :

- Mme Christine Arsenault, infirmière et cogestionnaire en cancérologie;
- Mme Hélène Coulombe, assistante infirmière-chef en oncologie;
- Dr Pierre Carignan, spécialiste en médecine interne;
- Mme Sylvie Grant, pharmacienne en oncologie;
- Mme Pierrette Pichette, patiente partenaire;
- Mme Marthe Henry, directrice de l'Organisme gaspésien des personnes atteintes de cancer (OGPAC);
- Mme Solange Gagné, responsable du site Web et des technologies de l'information et de la communication;
- M. Marius Damboise, infirmier en soins à domicile.

### ***Nomination de la directrice des services multidisciplinaires, par intérim***

M<sup>me</sup> Marlène Parisé a été nommée directrice des services multidisciplinaires, par intérim. Cette nomination suit celles de M. Jean St-Pierre à titre de directeur du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées et de M<sup>me</sup> Connie Jacques, à titre de directrice des programmes déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP), également par intérim

## **6.2 INFORMATION DU PRÉSIDENT**

M. Richard Loïselle rappelle que la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences (LMRSSS) a apporté de grands changements dans le rôle du conseil d'administration, dans les mandats et les attributions du président ainsi que dans ceux des membres.

Le C. A. n'est plus maintenant une arène démocratique permettant de faire des représentations politiques. Ce rôle, plus politique, qui était auparavant dévolu au C. A., lui a été retiré dans la nouvelle loi. Les membres ont désormais un mandat d'administrateur qui vise à assurer la saine administration du CISSS de la Gaspésie en vertu des orientations ministérielles, tout en tenant compte des particularités régionales. La présidente-directrice générale est, quant à elle, la porte-parole officielle de l'organisation et a la responsabilité de faire les représentations nécessaires au sein du ministère pour faire avancer les dossiers de la Gaspésie.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

### **1. Q. : Prise de sang / OPTILAB**

**R. :** Le CISSS de la Gaspésie veut conserver le plus possible ses acquis. Par contre, le projet Optilab est une orientation ministérielle et nous devons nous conformer à ces orientations.

**2. Q. : Préoccupation face au projet OPTILAB?**

- ▷ Le service à la clientèle ne sera pas diminué. Tous les laboratoires en Gaspésie resteront ouverts. Le changement majeur est à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, ce sont les techniciens en laboratoire qui deviendront des employés du CISSS du Bas-St-Laurent.
- ▷ Les postes des techniciens vacants seront affichés et comblés avant le transfert prévu le 1<sup>er</sup> avril 2017 pour éviter toutes ruptures de service.
- ▷ Pour la Gaspésie, les travaux ne sont pas complétés en ce qui concerne les échantillons, les analyses et les modalités de transport.

**3. Q. : Le déménagement au CR de Bonaventure – Quelles seront les mesures de protection mises en place pour la clientèle en attendant les conclusions des comités et la mise en place des recommandations?**

R. : Les recommandations reçues de la CNESST ont été mises en place. Il n'y a pas d'information concluante à l'effet que ce soit une clientèle plus dangereuse. Ailleurs dans les autres installations, ces clientèles cohabitent. Une des valeurs premières du CISSS de la Gaspésie est l'intégration, donc les travaux se poursuivent en ce sens, tout en s'assurant de la sécurité du personnel et des professionnels.

**4. Q. : Y aura-t-il embauche d'un(e) chargé(e) de projet pour la rédaction du document à déposer au MSSS en vue de l'implantation d'un service de sages-femmes complet dans la Baie-des-Chaleurs?**

R. : Le projet a été présenté au ministère et a été accepté globalement. Cela pourrait faire partie de conditions gagnantes que ce soit une sage-femme qui rédige le rapport avec l'encadrement et la collaboration de la communauté médicale. Pour l'implication du comité dans ce processus, le CISSS de la Gaspésie souhaite le soutien de l'équipe médicale et prendra sa décision à la suite des orientations qui découleront de la réunion médicale prévue le 16 novembre prochain.

**5. Q. : Y a-t-il une possibilité d'implanter un service de sage-femme à Gaspé?**

R. : Actuellement, un seul projet est financé par le ministère et c'est celui pour la Baie-des-Chaleurs. Nous allons prendre connaissance du projet de la Côte-de-Gaspé dans les prochains jours.

**6. Q. : Financement des organismes communautaires - Espace démocratique?**

R. : Le CISSS de la Gaspésie doit composer avec la réalité, le nouveau rôle du C. A. n'est plus le même. Les membres du C. A. sont attentifs et vigilants quant aux décisions prises pour les soins et services dispensés sur notre territoire. Les orientations recommandées, que ce soit pour la Jeunesse, les personnes âgées, ou autres, les priorités sont toujours prises en compte.

**7. Q. : La direction s'est appuyée sur quelles données pour déterminer le nombre d'heures nécessaires en ergothérapie dans les CH de Maria et de New-Carlisle?**

R. : En effet, la direction a fait un prorata d'heures par client/résident, mais pour tous les professionnels de réadaptation confondus (ergo, TRP, physio). Il a été décidé d'ajouter (en développement) l'équivalent d'un poste (un ETC). Ces 5 jours seront partagés dans les trois CHSLD de la Baie-des-Chaleurs.

**8. Q. : Quels sont les taux actuels d'assurance salaire, par catégorie d'emploi, en excluant les retraits préventifs? Quelle est la tendance depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier (hausse ou baisse)? Nous aimerions également connaître ces taux pour le personnel non-syndicable, les gestionnaires et les cadres.**

R. : Les données seront finalisées sous peu et pourront être présentées au C. A. du 8 décembre.

**9. Q. Pourquoi quand un patient va à Québec pour recevoir la formation en hémodialyse se voit rembourser 100% de ses dépenses alors que seulement 65 % des dépenses sont remboursées pour recevoir des traitements à Rimouski?**

R. : Dans ce contexte, il y a eu adaptation du programme transport électif pour cas particuliers : clientèle atteinte de cancer, clientèle en attente d'une greffe, dont une greffe rénale.

**10. Q : Responsabilités envers la population des membres du C. A.**

R. : Le C. A. n'est plus maintenant une arène démocratique permettant de faire des représentations politiques. Ce rôle, plus politique, qui était auparavant dévolu au C. A., lui a été retiré dans la nouvelle loi. Les membres ont désormais un mandat d'administrateur qui vise à assurer la saine administration du CISSS de la Gaspésie en vertu des orientations ministérielles, tout en tenant compte des particularités régionales. Les membres du C. A. sont tous bénévoles et travaillent beaucoup d'heures pour préparer leurs dossiers. Ils jouent un rôle de surveillance auprès de l'équipe de direction et ils s'assurent que les services offerts soient de qualité et répondent aux besoins de la population. Ils ont la volonté de maintenir les acquis et la proximité des services.

**11. Q. : Sondage sur l'agrément**

R. : Le CISSS de la Gaspésie a reçu un appel du CQA demandant d'attendre la circulaire du ministère pour l'extraction des listes de clientèle. Celle-ci devrait être disponible vers la fin novembre.

## **7. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DE L'APPROVISIONNEMENT**

### **7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE SUIVI DE GESTION INTITULÉ RAPPORT PÉRIODIQUE (RR-444)**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

Le 11 mai 2016, le MSSS informait notre établissement du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2016-2017 lequel présente une subvention totale de 271 540 317 \$ incluant des mesures d'optimisation de 4 252 664 \$. À partir de ces informations, nous avons préparé le budget de fonctionnement pour l'année 2016-2017.

Après 7 périodes financières terminées, le rapport de suivi de gestion (RR-444) nous permet de valider si les prévisions budgétaires présentées au budget sont respectées. Si tel n'est pas le cas, des justifications seront requises.

Tous les établissements du Réseau de la Santé et des Services sociaux doivent produire un rapport financier périodique (RR-444) en date de la période 7 terminée le 15 octobre 2016. La date limite de transmission de ce rapport est le 14 novembre 2016. Le conseil d'administration doit adopter une résolution pour approuver ce rapport.



Au cours des dernières périodes financières, une analyse détaillée des revenus et dépenses a été réalisée par l'équipe du volet budget de la direction des ressources financières et de l'approvisionnement du CISSS de la Gaspésie.

Suite aux différents travaux réalisés, les gestionnaires du CISSS de la Gaspésie ont été questionnés sur les écarts constatés dans leurs secteurs d'activité dans le but :

- D'assurer un suivi régulier de la situation financière de notre établissement et de prendre rapidement des mesures qui nous permettront d'assurer le maintien de l'équilibre budgétaire pour l'exercice en cours;
- De nous permettre de prévoir adéquatement notre situation financière au 31 mars 2017;
- De remplir adéquatement les exigences de la production du rapport de suivi de gestion (RR-444).

Une projection des résultats financiers pour l'exercice 2016-2017 a été réalisée à partir des résultats réels à ce jour ainsi que des informations connues sur les dépenses et revenus à venir d'ici au 31 mars 2017.

À noter que les résultats présentés incluent les mesures du Plan d'équilibre budgétaire qui a été accepté par le MSSS.

#### **CA-CISSSG-09-16/17-58**

CONSIDÉRANT que la circulaire 2016-022 des Normes et pratiques de gestion du MSSS demande au conseil d'administration d'approuver le rapport périodique RR-444 avant son dépôt au MSSS;

CONSIDÉRANT que les résultats financiers projetés s'approchent des résultats prévus suite à la mise en place du plan d'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT que les articles 283 et 284 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* prévoient que le conseil d'administration de l'établissement adopte les prévisions budgétaires équilibrées;

CONSIDÉRANT les enjeux liés à l'entente de gestion et d'imputabilité dans laquelle le CISSS de la Gaspésie s'engage à respecter l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT que le budget d'exploitation révisé indique des revenus totaux de 301 297 714 \$ pour les activités principales et 6 272 787 \$ pour les activités accessoires et des dépenses de 301 761 259 \$ pour les activités principales et de 5 809 242 \$ pour les activités accessoires. Pour un résultat net de 0 \$ respectant ainsi l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des ressources financières et de l'approvisionnement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la présidente-directrice générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification.

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

- 1- D'accepter le rapport de suivi de gestion intitulé Rapport périodique (RR-444) présentant un résultat net de 0 \$ respectant ainsi l'équilibre budgétaire;
- 2- De déposer au MSSS le rapport de suivi de gestion intitulé Rapport périodique (RR-444) en équilibre basé sur des efforts d'optimisation de 315 000 \$;
- 3- D'autoriser la présidente-directrice générale, M<sup>me</sup> Chantal Duguay, à signer au nom du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie, le rapport de suivi de gestion intitulé Rapport périodique (RR-444) pour l'exercice 2016-2017 ainsi que la lettre de déclaration.

## **8. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

### **8.1 ADOPTION DES PLAN DE CONSERVATION DE L'ÉQUIPEMENT MÉDICAL, NON MÉDICAL ET DU MOBILIER (PCEM) ET PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉ IMMOBILIÈRE (PCFI)**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Martin Pelletier, directeur des services techniques, à présenter ce point.

Le CISSS de la Gaspésie doit assumer la responsabilité populationnelle qui lui incombe pour tous les réseaux locaux de son territoire.

À cet égard, dans le cadre de la conservation des infrastructures, l'établissement détermine et priorise les projets à inscrire aux PCFI et PCEM. Puisqu'il est imputable, l'établissement a la responsabilité de soumettre des projets conformes aux orientations ministérielles, à l'organisation et l'optimisation régionale des services, aux lignes directrices ministérielles, aux bonnes pratiques présentées dans les guides de planification immobilière. Lesdits plans doivent être transmis au ministère pour validation et approbation au 30 novembre 2016 et doivent être préalablement recommandés par le conseil d'administration.

Les plans de conservation et de maintien ne sont pas des plans de développement. Alors, tout développement doit faire l'objet d'une demande de subvention au ministère, selon un processus bien défini. Plus spécifiquement, au niveau des équipements médicaux, les plans sont dédiés au remplacement des équipements existants et ne prévoient pas l'ajout de nouvelles technologies pour répondre aux besoins.

En ce qui concerne les développements, il est suggéré de soumettre les demandes aux fondations et celles-ci doivent également être approuvées par le ministère. Les impacts sur le budget d'exploitation doivent être bien définis.

### **CA-CISSSG-09-16/17-59**

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie doit assumer la responsabilité populationnelle qui lui incombe pour tous les réseaux locaux du territoire de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que les Plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM) et Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) sont conformes aux orientations ministérielles;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de recommander au ministère de la Santé et des Services sociaux d'approuver les Plan de conservation de

l'équipement et du mobilier (PCEM) et Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) tels que soumis tout en considérant qu'il est possible que des modifications y soient apportées en cours d'année afin de s'adapter aux besoins urgents imposés par la réalité.

## **8.2 FIN DE BAIL : CENTRE DE RÉADAPTATION DE LA GASPÉSIE – POINT DE SERVICE DE RIVIÈRE-AU-RENARD**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Martin Pelletier, directeur des services techniques, à présenter ce point.

L'optimisation de l'utilisation des espaces est directement visée par le ministère et le CISSS de la Gaspésie dans le but de diminuer les dépenses associées aux baux de location d'espaces.

Afin d'assurer le maintien des services, l'exercice implique de relocaliser les employés avec les espaces de soutien nécessaires dans des espaces appartenant au CISSS de la Gaspésie. Dans le cas du Centre de réadaptation de la Gaspésie – Point de service de Rivière-au-Renard, les employés (8) seraient relocalisés dans le CLSC de Rivière-au-Renard.

Les impacts et enjeux identifiés sont :

1. Une opportunité de supporter l'intégration des services par un déploiement adapté des ressources sur le territoire.
2. Une obligation de gestion serrée du changement liée à l'adaptation du nouvel environnement physique au besoin.
3. L'enjeu d'identification des parties prenantes et de communication continue sont en cours de projet.
4. L'identification des risques.
5. Une économie récurrente de 60 307 \$ par année *déjà inscrite au plan d'équilibre budgétaire (PEB)* du CISSS de la Gaspésie.

### **CA-CISSSG-09-16/17-60**

CONSIDÉRANT l'enjeu financier et le potentiel réel associés à l'intégration des services de réadaptation de 2<sup>e</sup> ligne dans des locaux appartenant au CISSS de la Gaspésie;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur des services techniques, monsieur Martin Pelletier, à procéder au non-renouvellement du bail du Centre de réadaptation de la Gaspésie – Point de service de Rivière-au-Renard.

## **8.3 FIN DE BAIL : CENTRE JEUNESSE – POINT DE SERVICE DE CHANDLER**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Martin Pelletier, directeur des services techniques, à présenter ce point.

L'optimisation de l'utilisation des espaces est directement visée par le ministère et le CISSS de la Gaspésie dans le but de diminuer les dépenses associées aux baux de location d'espaces. Afin d'assurer le maintien des services, l'exercice implique de relocaliser les employés avec les espaces de soutien nécessaires dans des espaces appartenant au CISSS de la Gaspésie.

À cet égard, le CISSS de la Gaspésie a l'opportunité de procéder au déménagement du personnel avant la date d'échéance du bail de manière à supporter plus rapidement l'intégration des services jeunesse et ainsi améliorer la fluidité et l'accessibilité. Cependant, les économies financières ne seront possibles qu'à compter du 31 mai 2018.

Les impacts et enjeux identifiés sont :

1. Une opportunité de supporter l'intégration des services par un déploiement adapté des ressources sur le territoire.
2. L'occupation des espaces laissés libres au CLSC de Chandler par la mise en fonction de la nouvelle construction nommée SEGA.
3. L'adaptation des espaces aux besoins cliniques, des usagers et du personnel est en cours.
4. La gestion du changement pour les employés tant du Centre jeunesse que du CLSC.
5. L'analyse des risques.
6. Une économie récurrente de 58 293 \$ par année à compter du 31 mai 2018.

#### **CA-CISSSG-09-16/17-61**

CONSIDÉRANT l'enjeu financier et le potentiel réel associés à l'intégration des services de réadaptation de 2<sup>e</sup> ligne dans des locaux appartenant au CISSS de la Gaspésie;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur des services techniques, monsieur Martin Pelletier, à procéder au non-renouvellement du bail du Centre jeunesse – Point de service de Chandler.

#### **8.4 PROLONGATION DE BAIL : CENTRE JEUNESSE – POINT DE SERVICE DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Martin Pelletier, directeur des services techniques, à présenter ce point.

À la suite de l'autorisation du conseil d'administration le 22 mars 2016 de mettre fin au bail du Centre jeunesse des Îles-de-la-Madeleine, le CISSS de la Gaspésie a expédié la lettre de non-renouvellement au propriétaire le 23 mars 2016.

Le contexte de la disponibilité des locaux du CISSS des Îles a changé avec l'impact qu'il n'y a plus de locaux disponibles pour le CISSS de la Gaspésie. Devant ce constat, le CISSS de la Gaspésie se trouve dans l'obligation de prolonger le bail d'une année soit du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 octobre 2017 dans le but de terminer la planification de relocalisation des différents intervenants.

#### **CA-CISSSG-09-16/17-62**

CONSIDÉRANT l'indisponibilité des locaux au CISSS des Îles afin de relocaliser les intervenants du Centre jeunesse des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT l'obligation d'assurer la continuité des services jeunesse aux Îles-de-la-Madeleine;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur des services techniques, monsieur Martin Pelletier, à procéder à la prolongation du bail du Centre jeunesse – Point de service des Îles-de-la-Madeleine pour deux ans soit du 1er novembre 2016 au 31 octobre 2018.

## **8.5 GESTION DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DANS LES RÉSIDENCES PRIVÉES POUR AINÉS (RPA)**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Martin Pelletier, directeur des services techniques, à présenter ce point.

Suite aux recommandations émises à l'intérieur du rapport Cyrille Delage sur l'enquête de l'incendie de la résidence du Havre à L'Isle-Verte, un comité interministériel a été mis en place afin d'élaborer un plan d'action.

Deux (2) éléments ont été ciblés par le ministère de la Santé et des Services sociaux :

1. la modification au règlement sur la certification des résidences privées pour aînés.
2. le déploiement de l'approche en gestion de risques en sécurité incendie.

Ainsi, six (6) régions du Québec se sont inscrites, jusqu'à maintenant, dans l'approche de gestion de risques en sécurité incendie dont le CISSS de la Gaspésie pour les résidences privées pour aînés de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

La démarche réside dans la mise en place d'une collaboration entre les résidences privées pour aînés, les services de sécurité incendie et l'établissement afin d'assurer une saine gestion du risque.

### **Implication de l'exploitant :**

- Élaborer, tenir à jour, faire connaître et appliquer son plan de sécurité incendie;
- Planifier la formation du personnel;
- Planifier et assurer la tenue des exercices d'évacuation;
- Élaborer les stratégies d'évacuation.

### **Implication des services de sécurité incendie :**

- Assurer les formations;
- Assurer la réalisation des exercices d'évacuation;
- Prendre connaissance des plans de sécurité incendie des RPA de leur territoire;
- Compiler les informations;
- Collaborer à l'évaluation de stratégies d'évacuation.

### **Implication de l'établissement :**

- Supporter les partenaires;
- Assurer la coordination de la démarche;
- Procéder à une analyse de risques;
- Assurer le suivi de la démarche;

Assurer l'arrimage avec le comité de coordination provincial pour les situations problématiques.

En collaboration avec une personne-ressource rendue disponible par le MSSS, le CISSS de la Gaspésie a franchi les premières étapes de la mise en place de l'approche de gestion de risques en sécurité incendie.

1. Identification des acteurs internes de l'organisation.
2. Production d'un état de situation au ministère – 3 octobre 2016.
3. Rencontre avec les services de sécurité incendie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine – 25 octobre 2016.
4. Accompagnement d'une RPA du territoire dans le but d'améliorer le délai d'évacuation – Première rencontre tenue le 26 octobre 2016. (*Première action prioritaire*)

## **9. DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS**

### **9.1 DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS À LA RAMQ – AJOUT À LA LISTE ACTUELLE**

M. Richard Loiselle, président, invite Dr Claude Mercier, directeur des services professionnels, à présenter ce point.

Le CISSS de la Gaspésie doit maintenir à jour le registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé (formulaire 1907) à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Un ajout à la liste est nécessaire pour la Direction de Santé publique afin d'attester l'exactitude des demandes de paiement pour cette installation.

#### **CA-CISSSG-09-16/17-63**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ses opérations, la Régie de l'assurance maladie du Québec doit maintenir à jour un registre des signataires autorisés à signer les demandes de paiement ou les documents administratifs concernant les professionnels de la santé qui œuvrent au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que les personnes autorisées sont également celles qui doivent signer les formulaires et autoriser les demandes de paiement web en regard des nominations et des octrois de privilèges accordés aux professionnels du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit adopter une résolution pour l'autorisation des signataires;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser D'Yv Bonnier Viger, directeur de Santé publique, à attester pour la direction de Santé publique l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes.

### **9.2 PREM EN SPÉCIALITÉ – ANNÉE 2017**

M. Richard Loiselle, président, invite Dr Claude Mercier, directeur des services professionnels, à présenter ce point.

Les demandes liées aux PEM 2017 ont été analysées par le MSSS dans une perspective provinciale visant une répartition équitable des effectifs médicaux dans les différentes régions du Québec, en tenant compte notamment du niveau d'accessibilité aux soins et de la disponibilité de la main-d'œuvre dans chaque spécialité. Cette répartition doit permettre d'assurer la pleine mission des médecins spécialistes, dont la prise en charge hospitalière. Les demandes ont aussi fait l'objet de discussions en comité de gestion des effectifs médicaux en spécialité MSSS-FMSQ.

Pour notre région, l'ajout de 3 postes au PREM régional conformément aux demandes du CISSS a été :

- ▷ 1 poste en santé communautaire attaché à la Direction régionale de santé publique;
- ▷ 1 poste en anesthésiologie attaché au RLS de la Baie-des-Chaleurs pour porter le PEM local de 3 à 4 postes;
- ▷ 1 poste en médecine interne attaché au RLS de la Haute-Gaspésie pour porter le PEM local de 2 à 3 postes.

La prochaine étape sera la consultation auprès des chefs de département.

### **9.3 COMITÉ STRATÉGIQUE D'ANALYSE SUR LA PERFORMANCE EN HOSPITALISATION – RLS DE LA BAIE-DES-CHALEURS**

M. Richard Loiselle, président, invite Dr Claude Mercier, directeur des services professionnels, à présenter ce point.

Le comité stratégique a été créé suite à la rencontre du conseil d'administration tenue le 14 juin 2016.

Ce comité relève de la présidente-directrice générale. Il est sous la responsabilité du directeur des services professionnels. Le mandat est de procéder à l'analyse des données reliées à l'hospitalisation et de proposer des solutions permettant de revoir les modalités actuelles de fonctionnement. L'objectif est de réduire la consommation des médecins de famille par le volet hospitalier permettant ainsi d'améliorer l'accès au médecin de famille dans la communauté.

Les acteurs sont :

- ▷ Directeur des services professionnels : Dr Claude Mercier
- ▷ Directrice des soins infirmiers : M<sup>me</sup> Johanne Méthot
- ▷ Directrice SAPA : M<sup>me</sup> Connie Jacques
- ▷ Chef de département de médecine de famille : Dr Jean-François Lefebvre
- ▷ Chef du service local de médecine générale : M. Louis Gabriel Pinard
- ▷ Un médecin spécialiste du RLS de la BdC : Dr Alain Laliberté

Trois rencontres par visioconférence ont eu lieu, soit les 17 août, 7 septembre et 11 octobre. Les discussions ont mené à la mise au point d'un outil pour évaluer les éléments pouvant causer une prolongation du séjour hospitalier.

L'outil est en utilisation à l'Hôpital de Maria et à celui de Gaspé à titre de comparaison.

Une prochaine rencontre est prévue à la mi-décembre pour discuter des résultats. Le climat de discussion est cordial et constructif.

## **9.4 NOMINATIONS MÉDICALES, MODIFICATIONS DE STATUTS ET PRIVILÈGES ET DÉMISSION DES MÉDECINS**

M. Richard Loiselle, président, invite Dr Claude Mercier, directeur des services professionnels, à présenter ce point.

Les nominations de membres actifs et associés sont dorénavant conditionnelles à l'approbation du MSSS en ce qui concerne les médecins de famille et l'obtention d'un avis de conformité pour les médecins spécialistes.

Il appartient au conseil d'administration de l'établissement d'accepter ou de refuser une demande de nomination, d'attribution ou de modification de privilèges (art. 237 et suivants, LSSSS).

Les groupes consultés sont :

- ▷ Comité d'examen des titres central du CMDP (2016-09-13);
- ▷ Comité exécutif du CMDP (2016-11-01).

### **CA-CISSSG-09-16/17-64**

CONSIDÉRANT les modifications de privilèges recommandées par l'exécutif du CMDP et les démissions signifiées;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les statuts, privilèges et démissions des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), tels que présentés.

Annexe 1 – Liste des nominations, statuts et privilèges des médecins

## **10. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, COMMUNICATIONS ET AFFAIRES JURIDIQUES**

### **10.1 POLITIQUE DE RELATIONS AVEC LES MÉDIAS**

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Geneviève Cloutier, adjointe à la PDG, relations médias, à présenter ce point.

**Le système public de santé est identifié comme l'une des cordes sensibles des Québécois et se révèle un sujet qui suscite grandement l'intérêt du public.** Ainsi, tout en considérant les particularités qui caractérisent son environnement médiatique, le CISSS de la Gaspésie privilégie différents moyens de communication, incluant les relations avec les médias, pour répondre efficacement aux besoins d'information de ses différents publics cibles.

Le CISSS de la Gaspésie reçoit quotidiennement des demandes en provenance des médias sur différents sujets.



## **Les enjeux**

- Assurer une couverture juste et exacte des messages véhiculés au regard des orientations, des actions, des prises de position du CISSS de la Gaspésie ou encore concernant les soins et services offerts à la population;
- Assurer la qualité de l'information transmise aux médias;
- Répondre avec diligence et rapidement aux différentes demandes formulées par les représentants des médias;
- Maintenir des liens de collaboration positifs avec les représentants des médias;
- Contribuer à l'établissement d'un climat de confiance réciproque en vue de faciliter la diffusion de l'information dans le respect des réalités de chacun.

## **Les impacts**

La présente politique permettra d'encadrer les relations avec les médias pour s'assurer que le CISSS de la Gaspésie, à titre d'organisation publique, remplisse son devoir de transparence auprès de la population et des médias, en rendant accessible l'information et en s'assurant de la cohérence des messages transmis.

### **CA-CISSG-09-16/17-65**

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une couverture juste et exacte des messages véhiculés au regard des orientations, des actions, des prises de position du CISSS de la Gaspésie ou encore concernant les soins et services offerts à la population;

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie place la qualité de l'information transmise aux médias au cœur de ses préoccupations;

CONSIDÉRANT la nécessité de répondre avec diligence et rapidement aux différentes demandes formulées par les représentants des médias, de maintenir des liens de collaboration positifs avec ces derniers et de contribuer à l'établissement d'un climat de confiance réciproque en vue de faciliter la diffusion de l'information dans le respect des réalités de chacun;

CONSIDÉRANT la nécessité d'encadrer les relations avec les médias pour s'assurer que le CISSS de la Gaspésie, à titre d'organisation publique, remplisse son devoir de transparence auprès de la population et des médias, en rendant accessible l'information et en s'assurant de la cohérence des messages transmis;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter la Politique des relations avec les médias du CISSS de la Gaspésie.

## **11. DIRECTION DE LA QUALITÉ, DE L'ÉVALUATION, DE LA PERFORMANCE ET DE L'ÉTHIQUE**

### **11.1 VISITE D'AGRÉMENT 2017**

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Diane Gasse, adjointe à la direction de la qualité, l'évaluation, la performance et l'éthique, à présenter ce point.

### **En route vers la première visite d'agrément du CISSS de la Gaspésie**

En ce qui concerne l'évaluation des normes et des pratiques organisationnelles requises d'Agrément Canada, l'établissement met en place une équipe qualité régionale, afin d'assurer le suivi des autoévaluations et maintenir une vision de l'ensemble du CISSS de la Gaspésie.

À la suite de la réception des résultats des sondages organisationnels, les équipes travailleront sur leur plan d'action 2016-2017. Ceux-ci seront mis en place à la lumière des différents indicateurs mesurés pendant l'automne 2016.

Le CISSS de la Gaspésie a reçu la liste de l'équipe visiteuse qui est composée par des membres ayant des expertises et des expériences variées permettant d'avoir un regard avisé sur les programmes évalués.

### **1<sup>re</sup> Étape – 12 septembre au 31 octobre, Sondage sur la mobilisation du personnel**

L'établissement comptait sur un taux de participation significatif de l'ordre de 60 %. En date du 26 octobre dernier le taux de répondant n'atteignant pas la cible et certains groupes ne répondant pas à l'appel, l'établissement prenait la décision de prolonger le sondage jusqu'au 7 novembre 2016.

#### **Autres étapes à franchir**

- Sondages clientèle – En attente des directives du CQA.
- Sondage sur la culture de sécurité des usagers – Déploiement en novembre 2016.
- Outil d'évaluation du fonctionnement de la gouvernance – Déploiement en novembre 2016.

L'outil d'évaluation du fonctionnement de la gouvernance est un sondage de 34 questions qui s'adresse aux membres du conseil d'administration. Bien qu'il soit permis qu'un seul membre remplisse le sondage et le transmette au nom du conseil, Agrément Canada recommande à l'organisme de donner l'occasion à tous les membres du conseil d'administration de remplir le sondage individuellement. Il s'agit d'un lien Internet qui est transmis et qui donne accès au sondage.

## **12. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AUX PROGRAMMES DE SANTÉ PHYSIQUE GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS**

### **12.1 DÉPÔT DE LA POLITIQUE DE NIVEAU DE SOINS**

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Johanne Méthot, directrice générale adjointe, à présenter ce point.

Le CISSS de la Gaspésie, dans sa quête d'excellence à l'égard de la gestion de la qualité et des risques dans l'ensemble de l'établissement, désire se doter d'une politique de niveaux de soins qui se réfère aux normes de standards et de qualité publiés par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) en janvier 2016.

Ce cadre de référence sur les niveaux de soins s'adresse aux soignants, aux patients et à leurs proches. Dans un contexte de transformation, il est essentiel de revoir et d'harmoniser les pratiques, d'en assurer la cohérence interne et de garantir sa conformité dans un cadre de référence identifiant les étapes, les processus et les outils.

La présente politique vise à :

- définir et déterminer les populations visées par les niveaux de soins;
- expliquer aux gestionnaires et aux professionnels de la santé les étapes du processus des niveaux de soins;
- clarifier les rôles des intervenants;
- présenter le formulaire harmonisé « Niveaux de soins et réanimation cardiorespiratoire »;
- présenter des indicateurs utiles à l'évaluation de la pratique des niveaux de soins.

La politique fait l'objet d'un dépôt au conseil d'administration et sera présentée le 8 décembre 2016 pour adoption.

## **12.2 POLITIQUE À L'APPLICATION DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES PERSONNES DONT L'ÉTAT MENTAL PRÉSENTE UN DANGER POUR ELLES-MÊMES OU POUR AUTRUI**

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Johanne Méthot, directrice générale adjointe, à présenter ce point.

La Loi applicable relativement aux personnes mises sous garde dans une installation maintenue par un établissement est la « Loi de la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui » (P-38.001).

Dans le cadre de cette loi, l'établissement est en mesure de procéder à trois types de gardes, soit :

### GARDE PRÉVENTIVE

Mise sous garde d'une personne malgré l'absence de consentement, sans l'autorisation du tribunal et sans qu'un examen psychiatrique ne soit fait, dans une installation maintenue par l'établissement pendant au plus soixante-douze (72) heures par tout médecin exerçant auprès d'un établissement s'il est d'avis que l'état mental de cette personne présente un danger grave et immédiat pour elle-même ou pour autrui.

### GARDE PROVISoire

Mise sous garde d'une personne sans son consentement, ou dans le cas où son consentement n'est pas éclairé, obtenue par un jugement de la Cour du Québec avant l'expiration de la période de soixante-douze (72) heures afin de lui faire subir une évaluation psychiatrique lorsqu'un médecin a des motifs de croire qu'elle le nécessite, car elle présente un danger.

### GARDE EN ÉTABLISSEMENT

Mise sous garde d'une personne, sans son consentement, ou dans le cas où son consentement n'est pas éclairé, obtenue par un jugement de la Cour du Québec à la suite de deux rapports psychiatriques concluant à la nécessité de cette garde puisque cette personne présente un danger pour elle-même et/ou pour autrui, d'une durée déterminée par la Cour.

- Droits et libertés de l'individu
  - Respecter la Charte des droits et libertés de la personne;
  - Respecter la Charte canadienne des droits et libertés
  - Respecter les droits fondamentaux de la clientèle concernée par cette Loi.
- Cadre légal de l'application de la loi de la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (P-38.0001)
  - Clarifier le processus d'application de la Loi;

- Respecter les délais légaux relativement aux gardes édictées par cette Loi.
- Communication
  - Harmoniser la procédure applicable de cette Loi ;
  - Optimiser le travail du personnel incluant le contentieux du CISSS de la Gaspésie en leur facilitant l'accès aux informations demandées;
  - Permettre une collaboration étroite entre les utilisateurs de cette Loi;

La politique fait l'objet d'un dépôt au conseil d'administration et sera présentée le 8 décembre 2016 pour adoption.

### **13. AUTRES SUJETS**

Aucun sujet n'a été ajouté.

### **14. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance du conseil d'administration se tiendra le jeudi 8 décembre 2016 à Chandler.

### **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **CA-CISSSG-09-16/17-66**

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 18 h 20.

### **16. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

L'évaluation de la rencontre se fait à huis clos.



---

Richard Loiselle, président



---

Chantal Duguay, secrétaire

## **ANNEXE 1**

Liste des nominations, statuts et privilèges des médecins

# NOMINATIONS - DÉPARTS - STATUTS ET PRIVILÈGES DES MEMBRES DU CMDP

Séance ordinaire du Conseil d'administration du :  
10 novembre 2016

MÉDECINS	SPÉCIALITÉ	DEMANDE AU CISSS DE LA GASPÉSIE AU RLS DE LA BAIE-DES-CHALEURS				ÉTAPES FRANCHISES – COMITÉS CONSULTÉS				CONFIRMATION ÉCRITE DU MSSS			PROJET DE RÉSOLUTION	
		DR. LET PRATIQUES	STATUT*	PRIVILÈGES*	DATES EFFECTIVES	COMITÉ DES TTRES Date	CECMDP Date	Décision du CECMDP	Commentaire du CMDP	Reçu	Décision du MSSS	Indication		
Lèvesque Francine	Gynécologie- obstétrique		Modification de privileges (ajout)	Membre actif	Ajout de privilèges au Département de gynécologie/obstétrique du CISSS de la Gaspésie – RLS de la Baie-des-Chaleurs, en colposcopie et en consultations gynécologiques générales incluant les techniques réalisées en bureau à ses privilèges au RLS de la Haute-Gaspésie en gynécologie et colposcopie à l'Hôpital de Sainte-Anne-des- Monts en pratique principale.	29/09/2016 Du au 31/12/2016	2016-09-13	2016-11-01	Recommandé		NON	Accepté	Il s'agit d'une modification de privilèges pour une pratique minoritaire dans une autre installation du CISSS. La résolution du CA doit indiquer que le médecin doit maintenir sa pratique principale dans l'installation de l'Hôpital de Sainte-Anne-des-Monts du RLS de la Haute- Gaspésie.	<b>SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :</b> Le 6 septembre 2016 en lui accordant de ce fait la cessation d'exercice comme membre actif du CMDP du CISSS de la Gaspésie — RLS de la Baie-des-Chaleurs en date du 6 septembre 2016.
Leblanc Marc	Anesthésiologie		Demission	Membre actif		06/09/2016	2016-09-13	2016-11-01	Reçue		N/A	N/A		

\* Les obligations liées aux statuts et privilèges octroyés sont définies dans les règlements du CMDP pour le département/services et pour les installations où le médecin exercera ses privilèges. Elles font partie intégrante de cette nomination.

\* Les obligations liées aux statuts et privilèges octroyés sont définies dans les règlements du CMDP pour le département/services/ ou le médecin exercera ses privilèges. Elles font partie intégrante de cette nomination.

# NOMINATIONS - DÉPARTS - STATUTS ET PRIVILÈGES DES MEMBRES DU CMDP

Séance ordinaire du Conseil d'administration du :  
10 novembre 2016

MÉDECINS	# DE PRATIQUE	SPÉCIALITÉ	DEMANDE AU CISSS DE LA GASPÉSIE				ÉTAPES FRANCHISES – COMITÉS CONSULTÉS				CONFIRMATION ÉCRITE DU MSSS (Avis de conformité spécialiste / approbation de nomination médecin de famille)			PROJET DE RÉSOLUTION	
			OBJET	STATUT*	PRIVILÈGES*	DATES EFFECTIVES	COMITÉ DES TITRES	CECMDP	CECMDP	CECMDP	Reçu	Décision du MSSS	Indication		
			AU RLS DE LA HAUTE-GASPÉSIE												
Aram Omid	H167	Médecine de famille	Démission	Membre actif		01/09/2016	2016-09-13	2016-11-01	Reçue			N/A	N/A		SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU : d'accepter la démission de Dr Omid Aram (11167), médecin de famille, signifiée par écrit le 1er août 2016 en lui accordant de ce fait la cessation d'exercice comme membre actif du CMDP du CISSS de la Gaspésie — RLS de la Haute-Gaspésie en date du 1er septembre 2016.

\* Les obligations liées aux statuts et privilèges octroyés sont définies dans les règlements du CMDP pour le département/services où le médecin exercera ses privilèges. Elles font partie intégrante de cette nomination.

# NOMINATIONS - DÉPARTS - STATUTS ET PRIVILÈGES DES MEMBRES DU CMDP

Séance ordinaire du Conseil d'administration du :  
10 novembre 2016

MÉDECINS	# DE PRATIQUE	SPÉCIALITÉ	DEMANDE AU GISSS DE LA GASPÉSIE AU RLS DU ROCHER-PERCÉ				ÉTAPES FRANCHISES – COMITÉS CONSULTÉS			CONFIRMATION ÉCRITE DU MSSS <small>(Avis de comité-spécialiste / approbation de nomination-médecin de famille)</small>			PROJET DE RÉSOLUTION
			ORLET	STATUT*	PRIVILÈGES*	DATES EFFECTIVES	COMITÉ DES TITRES Date	CECMDP Date	Decision du CECMDP	Commentaire du CMDP	Reçu	Decision du MSSS	
Walker Caroline	1095470	Medecine interne		Demission	Membrre actif	15/10/2016	2016-09-13	2016-11-01	Reçue		N/A	N/A	SUR PROPOSITION DUMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU : d'accepter la démission de Dre Caroline Walker (1095470), Interniste, signifiée par écrit le 9 août 2016 en lui accordant de ce fait la cessation d'exercice comme membre actif du CMDP du CISSS de la Gaspésie — RLS du Rocher-Percé en date du 15 octobre 2016.

\* Les obligations liées aux statuts et privilèges octroyés sont définies dans les règlements du CMDP pour le département/services où le médecin exercera ses privilèges. Elles font partie intégrante de cette nomination.